

Un mode d'accueil collectif : le multi-accueil

Le multi-accueil municipal "Comme une image" accueille 40 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.



© Pierrelaye

Les professionnels de la structure

Le multi accueil est composé de **14 professionnelles** de la petite enfance, employées par la mairie :

- 1 directrice et une adjointe (éducatrices de jeunes enfants)
- des auxiliaires de puériculture et des agents techniques.

Chaque équipe accompagne l'enfant vers son autonomie dans une relation sécurisante où les compétences de l'enfant sont mises en valeur. Les enfants sont accueillis en trois sections (petits, moyens, grands) de façon régulière ou occasionnelle.

Horaires de la structure

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et tout accueil régulier fait l'objet d'un contrat d'accueil personnalisé.

Objectifs du multi-accueil

Le principal objectif du multi-accueil est d'accompagner chaque enfant dans la découverte de ses compétences, de ses émotions et de ses expériences personnelles à travers des propositions éducatives adaptées selon le rythme de chaque enfant. Quand l'enfant est suffisamment grand pour comprendre les règles, les accepter, puis les intérioriser, des activités accompagnées lui sont proposées (jeu d'eau, pâte à modeler, dessin, peinture, puzzles...).

Chaque enfant est accueilli après une période d'adaptation obligatoire qui lui permet progressivement de créer un lien avec l'auxiliaire qui va s'occuper de lui, puis avec les autres enfants et les adultes.

Les tarifs du multi-accueil

Le montant de la participation familiale est calculé selon un barème national établi par la CNAF qui

détermine un montant horaire à facturer aux familles.

Ce montant horaire se calcule à l'aide :

- du taux d'effort établi par la CNAF chaque année en fonction du nombre d'enfants à charge

Prix horaire = Taux d'effort x (Ressources annuelles du foyer fiscal N-2 / 12)

Exemple pour un ménage fiscal composé d'un couple de 2 personnes vivant sous le même toit (concubins, pacsés, mariés) ayant perçu chacune un salaire constant de 1300 euros sur 12 mois avec 1 enfant à charge :

Revenu net annuel déclaré par le ménage fiscal	31 200
Revenu net mensuel déclaré par le ménage fiscal	$31200/12 = 2\,600$
Taux d'effort pour un seul enfant	0,06% en accueil collectif (multi-accueil)
Prix horaire	1,56€ en accueil collectif ((multi-accueil)

Nombre d'enfants	1	2	3	4	5	6 à 7
------------------	---	---	---	---	---	-------

Taux d'effort Multi-Accueil	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Taux d'effort Multi-Accueil (non Pierrelaysiens)	0,09 %	0,08 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %
---	--------	--------	--------	--------	--------	--------



Coordonnées

Multi-accueil "Comme une image"

5 rue Jean-Jaures

95480

Pierrelaye

[01 30 37 28 39](tel:0130372839)

n.bourad@ville-pierrelaye.fr

Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public

- Lundi : 7h30 - 18h30
- Mardi : 7h30 - 18h30
- Mercredi : 7h30 - 18h30
- Jeudi : 7h30 - 18h30
- Vendredi : 7h30 - 18h30

Fermetures annuelles :

- 1 semaine pendant les vacances de décembre
- 1 semaine pendant les vacances de février
- 1 semaine pendant les vacances d'avril
- 4 semaines au mois d'août

Contact

Secretariat général Petite Enfance

Tél. : 01 34 32 41 95

Documents

[Règlement de fonctionnement du Multi-accueil](#)